Intervention de F. Delcombre
au conseil municipal du 15 décembre 2011

POINT 7. BAIL EMPHYOTHIQUE AVEC LA SABLIERE POUR LA CREATION DE 200 PLACES DE PARKING. — Il s'agit là d'une question sur laquelle nous allons peut-être passer un peu de temps mais, au milieu de nombreux points souvent d'ordre administratif, ce n'est pas tous les jours que nous avons en conseil municipal un sujet qui impacte directement la vie de nos concitoyens et qui en même temps pose des problèmes de fond.

Je souhaite d'abord faire part d'une crainte : la dernière fois que vous avez créé des places de parking c'était rue de Montmorency et, suite aux travaux, l'abribus de l'arrêt « La Station » des lignes 11 et 12 a été remplacé par un simple poteau, détériorant ainsi un peu plus les conditions de voyage des usagers des transports en commun. Il semble qu'il ait été dit lors de réunions de quartier qu'un abribus serait réinstallé, mais cela serait encore mieux si cet engagement figurait dans un PV de conseil municipal. J'aurais ensuite une question : combien de places de parking vont être supprimées du fait de la construction du BIP, dont le tracé passe sur le parking actuel ?

➔ *Réponse du maire, demande de suspension de séance.*

Nous faisons tous le constat que le parking du Champ-de-Courses est régulièrement saturé et dans ce cas le réflexe naturel, pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, c'est de créer des places de parking. Mais, tout comme la somme des intérêts particuliers ne représente pas l'intérêt général, la somme des décisions prises par les collectivités territoriales ne va pas dans le sens de l'intérêt général et, dans ce cas précis, va même contre l'intérêt général sur le long terme.

Quand on construit de nouvelles autoroutes, tout le monde sait bien qu'en fait on crée des aspirateurs à voitures. Et il en est de même pour les parkings, comme on l'a vu ici avec le parking de la mairie : il était complètement saturé, le nombre de places a été doublé lorsque l'école maternelle Emile-Roux a été déplacée mais, après une courte période d'accalmie, le parking a de nouveau été saturé. Il ne suffit donc pas de répondre aux problèmes au coup par coup, il faut avoir une approche globale et mener des politiques d'aménagement urbain qui réduisent au minimum les déplacements et, quand il y a déplacements, que ceux-ci soient au maximum effectués en circulations douces ou en transports collectifs.

Le développement des transports collectifs — en particulier les bus pour se rendre aux gares — est un domaine où la Ville de Soisy peut juger qu'elle n'a pas beaucoup de pouvoir en la matière. C'est pourquoi le groupe Soisy pour Tous, soucieux de l'amélioration immédiate du quotidien de nos concitoyens, votera pour cette création de 200 places de parking à la gare du Champ-de-Courses. Toutefois, en tant que militant écologiste il me semble qu'il est de mon devoir d'être toujours lanceur d'alertes et, pour concrétiser ce rôle, à titre personnel je voterai contre cette délibération — ce qui ne changera rien au résultat puisqu'elle sera largement adoptée — mais pour souligner que, collectivement, nous ne pouvons poursuivre dans cette voie qui continue à privilégier l'automobile.